



Communiqué de presse

Enquête Jeunes Médecins : un désengagement massif de l'OPTAM et une crise de confiance sans précédent

Paris, le 17 novembre 2025

Jeunes Médecins publie les résultats de l'enquête flash menée auprès des médecins libéraux ayant signé le contrat OPTAM.

Les résultats montrent une hémorragie massive de l'OPTAM :

42% des répondants sont déjà sortis de ce dispositif ;

+ 34% supplémentaires prévoient d'en sortir (soit la majeure partie des répondants encore adhérents de l'OPTAM).

= 76 %.

Les médecins libéraux quittent l'OPTAM très majoritairement et le phénomène s'accélère.

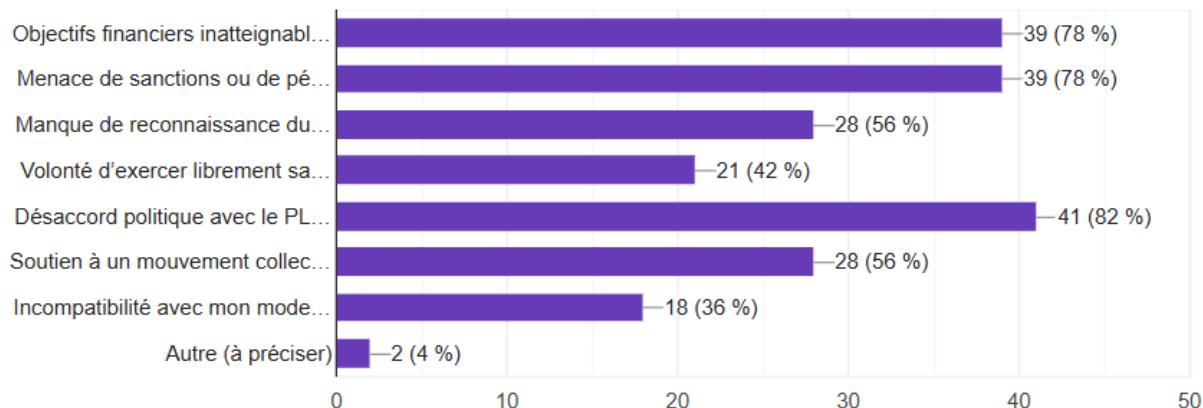
Il s'agit d'un signal d'alerte majeur face à un outil conventionnel qui ne joue plus son rôle depuis 5 ans et multiplie les effets pervers.

Un triple-reposoir : économique, coercitif et politique

A l'instar du témoignage du Dr Anna Boctor (pédiatre et présidente de Jeunes Médecins), les médecins sortis de l'OPTAM invoquent 3 raisons principales motivant leur rupture : une déconnexion des objectifs par rapport à la réalité économique de la pratique médicale, un risque de sanctions arbitraires et un rejet de la politique démagogique de lynchage du secteur 2.

Pour quelles raisons quittez-vous l'OPTAM ?

50 réponses



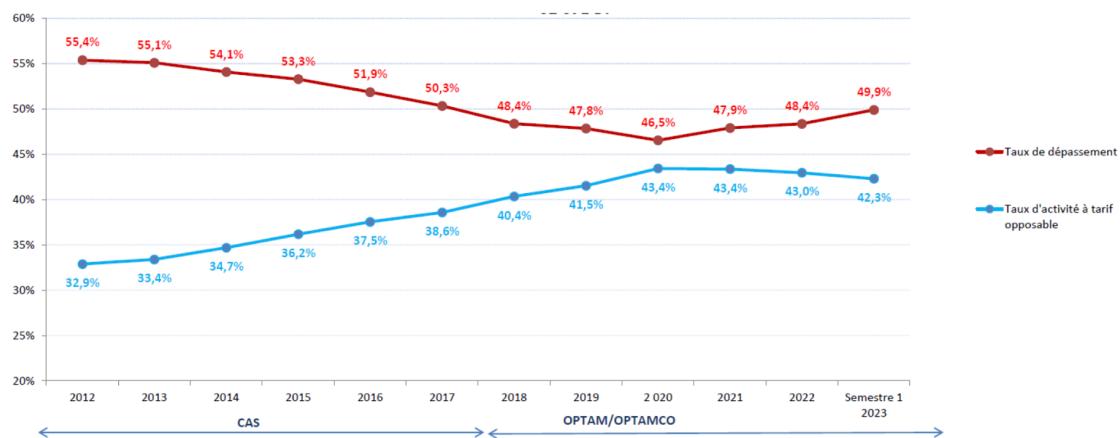
Dans la période économique actuelle, le secteur 2 n'est pas le problème mais probablement une partie de la solution pour préserver l'accès aux soins !

Focus sur la réalité économique :

L'analyse qualitative confirme une inquiétude partagée : **le modèle économique de la médecine libérale n'est plus soutenable** avec des actes sous-valorisés depuis 30 ans et une inflation galopante, en particulier depuis 2020.

A la lecture du rapport de l'auto-proclamé Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), **on peut s'interroger sur la pertinence même de l'OPTAM**, mis en place en 2017, et de son ancêtre, le Contrat d'Accès aux Soins (CAS mis en place dès 2012) :

FIGURE 6 - ÉVOLUTION DES TAUX DE DÉPASSEMENT ET DES PARTS D'HONORAIRES FACTURES AU TARIF OPPOSABLE DES MÉDECINS S2 ET 1DP (OPTAM ET HORS OPTAM)³⁹



Rapport du HCAAM : les dépassements d'honoraires de médecins : état des lieux, octobre 2025

En période d'inflation faible, jusqu'à la crise du COVID-19, les modalités de tarification des médecins en secteur 2 ont évolué de manière similaire, qu'ils soient ou pas adhérents OPTAM, avec une baisse du taux moyen de compléments d'honoraires et une hausse de la proportion d'actes à tarif opposable.

A contrario, dans la période actuelle d'inflation élevée depuis 2020 et de blocage tarifaire par l'Assurance-Maladie, les taux de compléments d'honoraires sont repartis à la hausse, avec ou sans contrat OPTAM.

Avec ses calculs opaques, l'OPTAM ne sécurise ni l'accès aux soins ni les praticiens signataires mais condamne la viabilité économique de la médecine de ville.

Il est donc particulièrement scandaleux que la CNAM se vante de l'adhésion importante des médecins en secteur 2 à ses dispositifs de « maîtrise » tarifaire : non seulement les objectifs sont impossibles à tenir (et ne sont pas tenus par près d'1 médecin signataire sur 2 !*) mais ils précipitent le naufrage de la médecine de ville.

L'OPTAM n'est pas une solution à l'accès aux soins mais une hypocrisie politique.

La CNAM communiquera-t-elle aussi massivement sur la sortie actuelle des médecins de l'OPTAM ?!

*Enquête Jeunes Médecins de juillet 2025

Conclusion : une crise de confiance majeure

L'enquête flash de Jeunes Médecins met en lumière une dynamique inquiétante : **un divorce entre les médecins libéraux et l'OPTAM après les multiples tromperies de ce dispositif et, plus largement, une rupture de confiance massive entre les médecins et la CNAM.**

Le déterminant principal des compléments d'honoraires n'est pas la souscription ou non à l'OPTAM mais l'écart entre les tarifs imposés par l'Assurance-Maladie et le coût réel de la pratique : à chaque fois que l'Assurance-Maladie bloque les tarifs (comme en juillet 2025) ou les diminue (comme en novembre 2025), elle fait reculer l'accès aux soins.

Jeunes Médecins appelle donc la CNAM et le Gouvernement à **rouvrir sans délai un espace de négociation conventionnelle sincère**, fondé sur :

- La reconnaissance du travail médical et le respect de la liberté d'exercice ;
- L'arrêt des sanctions financières subies par les patients avec une homogénéisation des remboursements par l'AMO et l'AMC, quel que soit le secteur conventionnel du praticien choisi par le patient.

Pour favoriser l'accès aux soins, il est urgent **de repenser un modèle de financement de la santé, fondé sur la réalité économique du soin et la confiance et le dialogue avec les acteurs de terrain.**

Enquête menée du 7 au 12 novembre 2025 avec 188 médecins libéraux répondants, dont 178 médecins en secteur 2 (OPTAM ou non).

Sources :

<https://www.assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2017-11-29-dp-observatoire-pratiques-tarifaires.pdf>

<https://www.securite-sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/HCAAM/2025/Rapport%20DH%20Etat%20des%20lieux%20Hcam.pdf>

Contacts presse :

Anna Boctor

Présidente de Jeunes Médecins

06 77 33 64 72

president@jeunesmedecins.fr